

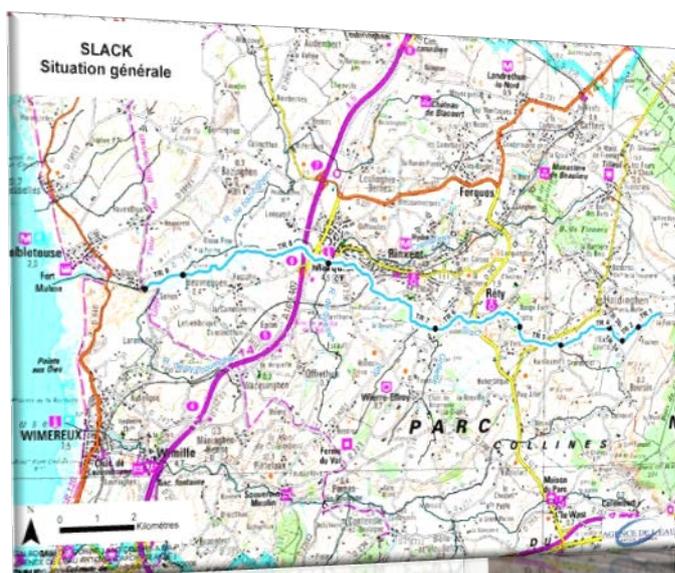
PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

ENQUETE UNIQUE
DECLARATION D'INTERET GENERAL
DEMANDE D'AUTORISATION ET DE DECLARATION AU TITRE DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT

PROJET DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN
DE
LA SLACK ET SES AFFLUENTS

ANNEXES AU RAPPORT

- **Tribunal Administratif de Lille** : Décision E12000229 / 59 du 03/08/2012 modifiée le 09/10/2012
- **Préfecture du Pas de Calais** : Arrêté du 01 Février 2013



Commission d'Enquête

Président :

Chantal Carnel

Membres titulaires :

Serge Théliez

Yves Allienne



SOMMAIRE

I	Avis aux maires	Page 3
II	Vade Mecum	Page 5
III	Parutions légales	Page 9
IV	Remise des registres d'enquête et des dossiers en mairies	Page 13
V	Procès-verbal de la visite des lieux	Page 19
VI	Procès-verbaux des réunions de la commission d'enquête	Page 26
VII	Courrier du SYMSAGEB à la Préfecture pour le publicité sur les lieux	Page 36
VIII	Courrier d'information du SYMSAGEB aux riverains	Page 39

ANNEXE I

Avis aux maires

AVIS AUX MAIRES DES COMMUNES CONCERNÉES

A Mesdames et Messieurs les maires des communes d'Ambleteuse, Audembert, Bazingham, Boursin, Caffiers, Ferques, Fiennes, Hardingen, Hermelinghen, Landrethun-le-Nord, Leubringen, Leulinghen-Bernes, Maninghen-Henne, Marquise, Offrethun, Réty, Rinxent, Tardinghen, Wacquinghen, Wierre-Effroy, Wimereux, Wimille et Wissant.

Madame, Monsieur le maire,

Conformément à l'article L.214-1 du code de l'environnement et à l'article 9 de l'arrêté en date du 1^{er} février 2013 de Monsieur le préfet du Pas-de-Calais, vous devez procéder à une délibération du conseil municipal afin de donner votre avis sur le projet de restauration et d'entretien de la Slack et de ses affluents; et ceci, dès l'ouverture de l'enquête publique le **4 mars 2013**, et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture des registres d'enquête, c'est à dire avant le **18 avril 2013**.

Vous vous voudrez bien nous transmettre une copie de vos délibérations, à l'attention de Madame la présidente de la commission d'enquête, soit au siège de l'enquête publique en mairie de Marquise, soit par voie électronique (chantal.carnel@orange.fr).

Veillez croire, Madame, Monsieur le maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

La commission d'enquête

Mme C. CARNEL



M. S. THELIEZ



M. Y. ALLIENNE



ANNEXE II

Vade Mecum

VADE MECUM DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA RESTAURATION ET L'ENTRETIEN DE LA SLACK ET DE SES AFFLUENTS.

Les membres de la commission d'enquête attirent l'attention des personnes en charge de l'accueil du public et de la gestion des documents de l'enquête publique relative à la restauration et l'entretien de la Slack et de ses affluents **sur l'importance du respect des consignes** ci-dessous énoncées, garantes du bon déroulement de l'enquête permettant ainsi d'éviter tout recours contentieux. Lors du passage du commissaire enquêteur pour vérification de l'affichage, elles seront rappelées et commentées. Ce document ainsi que son annexe (coordonnées des intervenants), les courriers d'envoi et le certificat d'affichage ne sont pas à mettre à disposition du public.

Les membres de la commission d'enquête remercient d'avance chaque acteur pour le sérieux et la rigueur dont ils feront preuve dans l'application de ces consignes.

Affichage de l'avis d'enquête publique

Il doit être obligatoirement procédé à l'affichage de l'avis de l'enquête publique sur le territoire des communes et dans les mairies, 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique, soit au plus tard le **15 février 2013**.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le maire devra veiller à ce que l'affichage soit correctement assuré (lisibilité, absence de dégradations). Cet affichage doit être maintenu pendant toute la durée de l'enquête publique, soit jusqu'au **03 avril 2013 inclus**.

Il est demandé de :

- ne pas mettre les documents de l'enquête publique à disposition du public avant la date d'ouverture de l'enquête publique,
- faire procéder chaque jour par les services municipaux au contrôle de l'affichage,
- conserver un exemplaire de l'avis d'enquête publique qui sera utilisé en cas de détérioration,
- certifier par le maire ou un adjoint ayant délégation de signature, au moment de la clôture de l'enquête, de la continuité de l'affichage en mairie du premier au dernier jour d'affichage (certificat d'affichage à compléter et à signer). Il sera également explicité sur le certificat d'affichage l'ensemble des dispositions prises par la commune pour assurer la publicité de l'enquête (radio, panneaux lumineux, affichage, courriers toutes boîtes, bulletins municipaux, site Internet...). Il est rappelé que toute publicité relative à l'enquête publique réalisée par la commune doit reprendre toutes les informations de l'avis d'enquête, et non simplement mentionner les dates de permanences en mairie.

Permanences et registres d'enquête

Des permanences seront tenues aux dates et heures dans les communes dont les noms figurent dans l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique et dans l'avis d'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, il est demandé de :

- mettre à disposition le dossier d'enquête publique ainsi que le registre, dans un lieu équipé pour l'accueil du public,
- mettre à la disposition du commissaire enquêteur une salle, autant que faire se peut accessible aux personnes à mobilité réduite, pour les permanences conformément à l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique, équipée d'un bureau, d'un téléphone, et si possible d'un accès à Internet et aux documents relatifs au cadastre,
- maintenir les horaires habituels d'ouverture de la mairie,
- vérifier chaque jour que les dossiers soient bien attachés et non détériorés,
- apposer quotidiennement la date du jour avant la mise à disposition du registre,
- à l'heure de fermeture au public, tracer un trait afin de séparer les commentaires de ceux du jour suivant (si aucun commentaire n'a été ajouté dans la journée, la mention « aucune observation » sera apposée),
- faire, chaque soir d'ouverture au public, une photocopie des nouvelles annotations portées au registre dans la journée et la transmettre par voie électronique à la présidente de la commission d'enquête (chantal.carnel@orange.fr),
- placer le registre dans un endroit sûr en dehors des heures d'ouverture au public,
- solliciter auprès du SYMSAGEB un second exemplaire de la pièce du dossier d'enquête publique en cas de détérioration de celle-ci,
- quand le registre d'enquête est plein il est possible de rajouter des pages supplémentaires côtéées qui seront paraphées par la commission d'enquête,
- en cas de réception de courriers adressés à la présidente de la commission d'enquête, ne pas les ouvrir et les annexer au registre d'enquête, en informer le plus rapidement possible la présidente de la commission d'enquête qui prendra les dispositions nécessaires pour en prendre connaissance dans les meilleurs délais,
- en cas de réception de courriers adressés au maire relatif à l'enquête publique, prévenir l'expéditeur qu'il doit s'adresser directement à la présidente de la commission d'enquête et en informer celle-ci dans les meilleurs délais,
- faire part de tous incidents ou questionnements éventuels relatifs à l'organisation de l'enquête publique au commissaire enquêteur.

Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai d'enquête publique, il est demandé de :

- barrer les pages blanches du registre,
- selon les nouvelles dispositions de l'article R. 123-18 du Code de l'environnement la clôture du registre d'enquête sera effectuée par un membre de la commission d'enquête et non plus par le maire. (Décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011, en vigueur depuis le 1^{er} juin 2012)
- remettre le registre d'enquête, accompagné de ses annexes, et le certificat d'affichage, à un membre de la commission d'enquête qui passera les chercher dans les vingt quatre heures.
- faire parvenir, entre le **4 mars 2013 et le 18 avril 2013**, une copie des délibérations du conseil municipal conformément à l'article 9 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} février 2013. Cette copie sera adressée à madame la présidente de la commission d'enquête, soit au siège de l'enquête en mairie de Marquise, soit par voie électronique (chantal.carnel@orange.fr)

COORDONNÉES DES INTERVENANTS SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE
--

Nom	Fonction	Téléphone fixe	Mobile	Courriel
DERUY Isabelle	Préfecture du Pas-de-Calais	03.21.21.21.42		isabelle.deruy@pas-de-calais.gouv.fr
COLLIN David	SYMSAGEB	03.91.90.33.20		symsageb.collin@orange.fr
CARNEL Chantal	Présidente de la commission d'enquête	03.21.65.66.30	06.07.81.93.15	chantal.carnel@orange.fr
THELIEZ Serge	Adjoint à la présidente de la commission d'enquête	03.21.19.25.87	06.82.49.78.91	theliez.serge@neuf.fr
ALLIENNE Yves	Titulaire de la commission d'enquête	03.21.33.31.29	06.03.93.75.60	yves.allienne@orange.fr
HAGNERE Emile	Suppléant de la commission d'enquête	03.21.86.50.93		emile.hagnere@sfr.fr

ANNEXE III

Parutions légales

Remerciements



Outreau - Saint-Martin-les-Boulogne

Sylvie DHIEUX-ROUTIER, son épouse
Ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants,
Et toute la famille,

très touchés des marques de sympathie et des gestes de réconfort reçus lors des obsèques de

Monsieur Bruno DHIEUX

prient les personnes qui se sont associées à leur peine, de trouver, ici l'expression de leurs plus vifs remerciements.

Pompes Funèbres BETTE - Le Choix Funéraire
LE PORTEL - 2, rue Mgr-Haffreingue © 03.21.31.99.18
OUTREAU - chemin de Berquen © 03.21.91.92.00

1196320900

Neufchâtel-Hardelot - Desvres

Madame Jeannine TOROND-BLANGY, son épouse
Ses enfants, petits-enfants et arrière-petit-fils,

très touchés des marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

Monsieur Gilbert TOROND

veuf en premières noces
de Josiane DUCROCC

vous expriment leurs sincères remerciements.

Pompes Funèbres Hervé JOLY
1bis, rue du Gazon - 62240 DESVRES
© 03.21.83.83.29

1196674500

Madame Violette TIQUET-BLOUME,
Ses enfants et petits-enfants,
très touchés des marques de sympathie reçues lors des obsèques de

Monsieur René TIQUET

Dit « José »

prient les personnes qui se sont associées à leur peine, de bien vouloir trouver ici l'expression de leurs plus vifs remerciements.

Pompes Funèbres SOTTY © 03.21.80.47.17

1196397900

Annie et Roger LEBECQ-QUONIAM,
Et toute la famille,
très touchés des marques de sympathie reçues lors des obsèques de

Madame Gilberte QUONIAM

née VALETTE

prient les personnes qui se sont associées à leur peine, de bien vouloir trouver ici l'expression de leurs plus vifs remerciements.

Pompes Funèbres SOTTY © 03.21.80.47.17

1196419500

Desvres - Wierre-au-Bois

Ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants,
Et toute la famille,

très touchés des marques de sympathie témoignées lors du décès de

Madame Denise FLAHAUT

née DUMONT

prient les personnes que sont associées à leur peine de bien vouloir trouver ici leurs plus vifs remerciements.

Pompes Funèbres VILLERS
LONGFOSSÉ - DESVRES © 03.21.83.83.29

1196910900

Messe, anniversaire, pensée



« Soyez réaliste demandez l'impossible. » (Che Guevara)

Le 8 mars 2012, disparaissait

Thierry CLABAUT

« Voilà maintenant un an que tu es parti, le vide que tu as laissé est toujours immense.

Il ne se passe pas une journée sans qu'il n'y ait une pensée pour toi.
Ta présence est toujours parmi nous, tes idées, tes valeurs nous guident chaque jour. »

De la part de :
Sylvie, Sandrine, Rodrigue et ses amis du comité d'entreprise.

Pompes Funèbres SOTTY © 03.21.80.47.17

1196311400

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales.
Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5,23 euros - Pas-de-Calais 5,23 euros.

Enquêtes publiques

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
Bureau des Procédures d'Utilité Publique

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU BASSIN DE LA LAWE (SIPAL)

Communes de ANNEZIN, BAJUS, BETHUNE, BEUGIN, BEUVRY, BRUAY-LA-BUISSIÈRE, CAUCOURT, DIEVAL, DIVION, FOUQUEREUIL, FOUQUIERES-LES-BETHUNE, FRESNI-COURT, GAUCHIN LE GAL, GOSNAY, HERMIN, HERSIN-COUPIGNY, HOUDAIN, LA COMTE, LABOURSE, MAGNICOURT-EN-COMTE, NOEUX-LES-MINES, OURTON, REBREUVE-RANCHICOURT, VERQUIGNEUL, ET VERQUIN

DEMANDE D'AUTORISATION ET DE DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL RELATIVE AU PLAN D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION DE LA LAWE AMONT, DU TURBEAUTE, DE LA LOISNE AMONT ET DE LEURS AFFLUENTS

Avis d'ouverture d'enquête publique

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral du 25 janvier 2013 une enquête publique unique aura lieu, pendant 33 jours consécutifs du 25 mars au 26 avril 2013 inclus, sur la demande d'autorisation et de déclaration d'intérêt général relative au plan d'entretien et de restauration de la Lawe Amont, du Turbeaute, de la Loïsne amont et de leurs affluents sur le territoire des communes précitées.

Ce projet est présenté par M. le Président du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique du Bassin de la Lawe (SIPAL).

La conduite de cette enquête a été confiée à une commission qui se compose comme suit :

Président :
M. René BOLLE, brigadier chef de la police nationale en retraite ;

Membres Titulaires :
M. Bernard COUTON, technicien environnement

M. Alfred KOLT, professeur technique, chef des travaux en retraite

Membre suppléant :
M. Bernard PORQUET, commandant d'unité de gendarmerie en retraite

En cas d'empêchement de M. René BOLLE, la présidence de la commission sera assurée par M. Bernard COUTON. En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le membre suppléant.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Bruay-la-Buissière.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant les informations environnementales, dans les mairies susvisées aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur le registre qui y sera ouvert à cet effet soit les adresser par écrit au président de la commission d'enquête en mairie de Bruay-la-Buissière.

La commission d'enquête se tiendra également à la disposition du public pour y recevoir ses observations :

En mairie de BRUAY-LA-BUISSIÈRE :

- le lundi 25 mars 2013 de 9 heures à 12 heures

- le vendredi 12 avril 2013 de 09 heures à 12 heures

- le vendredi 26 avril 2013 de 14 heures à 17 heures

En mairie de BETHUNE :

- le mardi 26 mars de 9 heures à 12 heures

- le mercredi 10 avril 2013 de 14 heures à 17 heures

- le vendredi 26 avril 2013 de 15 heures à 18 heures

En mairie de NOEUX LES MINES :

- le lundi 25 mars 2013 de 9 heures à 12 heures

- le jeudi 4 avril 2013 de 9 heures à 12 heures

- le vendredi 26 avril 2013 de 14 heures à 17 heures

En mairie de REBREUVE RANCHICOURT :

- le lundi 25 mars 2013 de 15 h 30 à 18 h 30

- le mercredi 17 avril 2013 de 9 heures à 12 heures

- le mercredi 24 avril 2013 de 9 heures à 12 heures

Toutes informations techniques sur le projet pourront être demandées à M. Frédéric HERVIEU, chargé de mission au SIPAL.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée dans les mairies concernées par cette enquête et en Préfecture du PAS-DE-CALAIS pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible pour la même durée sur le site internet de la Préfecture.

Toute personne physique ou morale pourra demander communication des conclusions motivées de la commission d'enquête en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE/BPUP).
A l'issue de l'enquête, le Préfet du Pas-de-Calais statuera sur la présente demande d'autorisation et de déclaration d'intérêt général.

1192384800

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
Bureau des Procédures d'Utilité Publique

Syndicat Mixte pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Boulonnais (SYMSAGEB)

Communes D'AMBLETEUSE, AUDEMBERT, BAZINGHEN, BEUVREQUEN, BOURSIN, CAFFIERS, FERQUES, FIENNES, HARDINGHEN, HERMELINGHEN, LANDRETHUN-LE-NORD, LEUBRINGHEN, LEULINGHEN-BERNES, MANINGHEN-HENNE, MARQUISE, OFFRETHUN, RÉTY, RINXENT, TARDINGHEN, WACQUINGHEN, WIERRE-EFFROY, WIMEREUX, WIMILLE ET WISSANT

DEMANDE D'AUTORISATION ET DE DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL RELATIVE AU PROJET DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DE LA SLACK ET DE SES AFFLUENTS

Avis d'ouverture d'enquête publique unique

Le public est prévenu qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 1er février 2013, l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2012 ouvrant l'enquête publique du 14 novembre au 14 décembre 2012 inclus est annulé et une enquête publique unique aura lieu, pendant 31 jours consécutifs du 4 mars au 3 avril 2013 inclus, sur la demande d'autorisation au titre du code de l'environnement et de déclaration d'intérêt général relative au projet de restauration et d'entretien de la Slack et ses affluents sur le territoire des communes précitées.

Ce projet est présenté par M. le Président du Syndicat Mixte pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Boulonnais (SYMSAGEB).
La conduite de cette enquête a été confiée à une commission qui se compose comme suit :
Mme Chantal CARNEL, cadre supérieur chez France Télécom en retraite est nommée présidente de la commission. Sont nommés commissaires enquêteurs titulaires, M. Serge THELIEZ, retraité de la Gendarmerie et M. Yves ALLIENNE, directeur général adjoint de mairie en retraite. M. Emile HAGNERE retraité de gendarmerie est nommé commissaire enquêteur suppléant.

En cas d'empêchement de Mme Chantal CARNEL, la présidence de la commission sera assurée par M. Serge THELIEZ. En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le membre suppléant.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de MARQUISE.
Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête dans les mairies susvisées aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur le registre qui y sera ouvert à cet effet soit les adresser par écrit au président de la commission d'enquête en mairie de Marquise. Ce dossier comprendra en outre l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale. Ce dossier sera également disponible sur le site internet de la Préfecture : www.pas-de-calais.pref.gouv.fr

Un membre de la commission d'enquête recevra les observations du public en mairies de Marquise, Réty et Ambleteuse aux jours et heures suivants :

-MARQUISE : - Lundi 04 Mars 2013 de 09 heures à 12 heures

- Jeudi 14 Mars 2013 de 14 heures à 17 heures

- Samedi 23 Mars 2013 de 09 heures à 12 heures

- Mercredi 03 Avril 2013 de 14 heures à 17 heures

AMBLETEUSE : - Mardi 05 Mars 2013 de 09 heures à 12 heures

- Mardi 12 Mars 2013 de 14 heures à 17 heures

- Vendredi 22 Mars 2013 de 14 heures à 17 heures

- Vendredi 29 Mars 2013 de 14 heures à 17 heures

RETY : - Mercredi 06 Mars 2013 de 14H00 à 17 heures

- Mardi 12 Mars 2013 de 09H00 à 12 heures

- Lundi 18 Mars 2013 de 09H00 à 12 heures

- mardi 26 mars 2013 de 14 heures à 17 heures

Toutes informations techniques sur le projet pourront être demandées à M. David COLLIN, chargé de mission au SYMSAGEB, Rue de l'Eglise à SAINT-LEONARD.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée dans les mairies concernées par cette enquête et en Préfecture du PAS-DE-CALAIS pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible pour la même durée sur le site internet de la Préfecture (www.pas-de-calais.pref.gouv.fr) rubrique annonces et avis/consultation du public/enquête publiques/eau).
Toute personne physique ou morale pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE/BPUP).

A l'issue de l'enquête, le Préfet du Pas-de-Calais statuera sur la présente demande d'autorisation et de déclaration d'intérêt général.

1192426000

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
Bureau des Procédures d'Utilité Publique

COMMUNAUTE DE COMMUNES ARTOIS-LYS
COMMUNAUTE DE COMMUNES ARTOIS FLANDRES

Communes de ROMBLY, NORRENT FONTES, MAZINGHEM, ISBERGUES, BOURECQ, HAM EN ARTOIS, GUARBEQUE, BUSNES, SAINT VENANT

DEMANDE D'AUTORISATION ET DE DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL RELATIVE AU PLAN DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DU GUARBEQUE ET SES AFFLUENTS

Avis d'ouverture d'enquête publique

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral du 24 janvier 2013 une enquête publique unique aura lieu, pendant 33 jours consécutifs du 1er mars au 2 avril 2013 inclus, sur la demande d'autorisation et de déclaration d'intérêt général relative au plan de restauration et d'entretien du Guarbecque et ses affluents sur le territoire des communes précitées.

Ce projet est présenté par Messieurs les Présidents des Communautés de Communes Artois-Lys et Artois Flandres.

M. Edouard NORMAND, géomètre principal du cadastre à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

En cas d'empêchement de M. NORMAND, la conduite de cette enquête sera confiée à M. Marc LEROY, premier clerc de notaire à la retraite, commissaire enquêteur suppléant.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Norrent Fontes.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant les informations environnementales, dans les mairies susvisées aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur le registre qui y sera ouvert à cet effet soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie de Norrent Fontes.

Le commissaire enquêteur se tiendra également à la disposition du public, dans les mairies citées ci-dessous, pour y recevoir ses observations le :

vendredi 1er mars 2013 de 9 heures à 12 heures à la mairie de SAINT VENANT

samedi 9 mars 2013 de 9 heures à 12 heures à la mairie de MAZINGHEM

mardi 12 mars 2013 de 14 heures à 17 heures à la mairie d'ISBERGUES

mercredi 20 mars 2013 de 14 heures à 17 heures à la Salle des Tilleuls sur la place de NORRENT-FONTES

lundi 25 mars 2013 de 9 heures à 12 heures à la mairie de la GUARBEQUE

mardi 2 avril 2013 de 15 heures à 18 heures à la mairie d'HAM-EN-ARTOIS

Toutes informations techniques sur le projet pourront être demandées aux Communautés de Communes Artois-Lys et Artois Flandres.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée dans les mairies concernées par cette enquête et en Préfecture du PAS-DE-CALAIS pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible pour la même durée sur le site internet de la Préfecture.

Toute personne physique ou morale pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE/BPUP).
A l'issue de l'enquête, le Préfet du Pas-de-Calais statuera sur la présente demande d'autorisation et de déclaration d'intérêt général.

1192570700



Aux termes d'un acte SSP en date du 26 février 2013 il a été constitué une société. Dénomination sociale : TIMGAD GRILLE. Siège social : 3 rue des Trois Visages 62000 ARRAS. Forme : SARL. Nom commercial : TIMGAD GRILLE. Capital : 18000 euros. Objet social : Restauration de type rapide.

Gérance : Monsieur Moakafi DJAMEL, 26 rue du Londonscottish 62000 ARRAS. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Arras.

SININTEX
Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 139 rue des Arts
59100 ROUBAIX
448 835 884 RCS LILLE-METROPOLE

Aux termes d'une délibération en date du 29 août 2012, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SININTEX a décidé de transférer le siège social du 139 rue des Arts, 59100 ROUBAIX au 4 bis Boulevard du Général de Gaulle, 59100 ROUBAIX à compter du 29 août 2012, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, la gérance

Par décision de l'associé unique du 25.02.2013 de la SARL PWS, au capital de 7.500 euros, ayant son siège social à HARNES (62) - 112 Route de Lens - RCS Arras 490 317 740 ; il a été décidé, après avoir entendu le rapport du liquidateur, d'approuver les comptes de liquidation, de donner quitus au liquidateur, de le décharger de son mandat et de prononcer la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'Arras.

Pour avis

SONIC
Société civile au capital de 1 500 €. 1, Hameau du Sagittaire - 62223 SAINT NICOLAS LEZ ARRAS. R.C.S. ARRAS 444 618 508

Suivant décision de la gérance du 15 février 2013, il a été décidé de transférer le siège social de SAINT NICOLAS LEZ ARRAS - 62223 - 1, Hameau du Sagittaire à ECURIE - 62223 - 65, route de Roilincourt. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Arras.

Pour avis, La Gérance.

SELARL Jean-Christophe MENNECIER
Notaire Associé
708 Avenue du Général De Gaulle
59231 GOUZEACOURT

"Monsieur Gérard Joseph PREVOT, Agriculteur, né à VILLERS GUISLAIN (59297), le 06 septembre 1949, et Madame Janine Angèle DURIEUX, sans profession, son épouse, née à SOMAIN (59490), le 14 novembre 1963, demeurant ensemble à VILLERS GUISLAIN (59297), 04 rue Vitté, mariés à la Mairie de CAMBRAI (59400), le 28 août 1993, sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître André NIVEL, notaire à GOUZEACOURT, le 13 août 1993, envisagent de modifier l'article septième de leur contrat de mariage, lequel, intitulé "PRECIPUT", est désormais rédigé comme suit :

« En cas de dissolution de la communauté par le décès de l'un des époux, et seulement dans ce cas, le survivant d'eux aura le droit de prélever sur la communauté, par préciput, avant tout partage :

- les meubles meublants et les objets mobiliers corporels qui se trouveront, au moment du décès, dans l'habitation commune, tant principale que secondaire,

- la valeur de rachat de l'ensemble des contrats d'assurance-vie souscrits et non dénoués au premier décès de l'un des deux époux".

L'acte a été reçu par Maître Jean-Christophe MENNECIER, Notaire à GOUZEACOURT, le 27 février 2013.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Maître Jean-Christophe MENNECIER, notaire à GOUZEACOURT, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal.

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Maître Jean-Christophe MENNECIER."

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

**PREFECTURE
DIRECTION DES AFFAIRES
GENERALES
Bureau des Procédures d'Utilité
Publique**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR L'AMENAGEMENT
HYDRAULIQUE DU BASSIN DE LA
LAWE (SIPAL)**

Communes de Annezin, Bajus, Béthune, Beugin, Beuvry, Bruay-la-Buissière, Caucourt, Dieval, Divion, Fouquereuil, Fouquières-les-Béthune, Fresnicourt, Gauchin le Gal, Gosnay, Hermin, Hersin-Coupigny, Houdain, La Comte, Labourse, Magnicourt-en-Comte, Noeux-les-Mines, Ourton, Rebreuve-Ranchicourt, Verquigneul, et Verquin

**DEMANDE D'AUTORISATION ET
DE DECLARATION D'INTERET
GENERAL RELATIVE AU PLAN
D'ENTRETIEN ET DE
RESTAURATION DE LA LAWE
AMONT, DU TURBEAUTE, DE LA
LOISNE AMONT ET DE LEURS
AFFLUENTS**

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE
PUBLIQUE**

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral du 25 janvier 2013 une enquête publique unique aura lieu, pendant 33 jours consécutifs du 25 mars au 26 avril 2013 inclus, sur la demande d'autorisation et de déclaration d'intérêt général relative au plan d'entretien et de restauration de la Lawe Amont, du Turbeaute, de la Loïsne amont et de leurs affluents sur le territoire des communes précitées.

Ce projet est présenté par M. le Président du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique du Bassin de la Lawe (SIPAL).

La conduite de cette enquête a été confiée à une commission qui se compose comme suit :

- Président :
M. René BOLLE, brigadier chef de la police nationale en retraite ;
- Membres Titulaires :
M. Bernard COUTON, technicien environnement
M. Alfred KOLT, professeur technique, chef des travaux en retraite
- Membre suppléant :
M. Bernard PORQUET, commandant d'unité de gendarmerie en retraite

En cas d'empêchement de M. René BOLLE, la présidence de la commission sera assurée par M. Bernard COUTON. En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le membre suppléant.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Bruay-la-Buissière.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant les informations environnementales, dans les mairies susvisées aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pour-

ront soit consigner leurs observations sur le registre qui y sera ouvert à cet effet soit les adresser par écrit au président de la commission d'enquête en mairie de Bruay-la-Buissière.

La commission d'enquête se tiendra également à la disposition du public pour y recevoir ses observations :

En mairie de Bruay-la-Buissière :
- le lundi 25 mars 2013 de 9h à 12h
- le vendredi 12 avril 2013 de 09h à 12h
- le vendredi 26 avril 2013 de 14h à 17h
En mairie de Béthune :
- le mardi 26 mars de 9h à 12h
- le mercredi 10 avril 2013 de 14h à 17h
- le vendredi 26 avril 2013 de 15h à 18h

En mairie de Noeux les Mines :
- le lundi 25 mars 2013 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 4 avril 2013 de 9h à 12h
- le vendredi 26 avril 2013 de 14h à 17h
En mairie de Rebreuve Ranchicourt :
- le lundi 25 mars 2013 de 15h30 à 18h30
- le mercredi 17 avril 2013 de 9h à 12h
- le mercredi 24 avril 2013 de 9h00 à 12h00

Toutes informations techniques sur le projet pourront être demandées à M. Frédéric HERVIEU, chargé de mission au SIPAL.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée dans les mairies concernées par cette enquête et en Préfecture du PAS-DE-CALAIS pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible pour la même durée sur le site internet de la Préfecture.

Toute personne physique ou morale pourra demander communication des conclusions motivées de la commission d'enquête en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE/BPUP).

A l'issue de l'enquête, le Préfet du Pas-de-Calais statuera sur la présente demande d'autorisation et de déclaration d'intérêt général.

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

**PREFECTURE
DIRECTION DES AFFAIRES
GENERALES
Bureau des Procédures d'Utilité
Publique**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
ARTOIS-LYS
COMMUNAUTE DE COMMUNES
ARTOIS FLANDRES**

**Communes de ROMBLY, NORRENT
FONTES, MAZINGHEM,
ISBERGUES, BOURECQ, HAM EN
ARTOIS, GUARBEQUE, BUSNES,
SAINT VENANT**

**DEMANDE D'AUTORISATION ET
DE DECLARATION D'INTERET
GENERAL RELATIVE AU PLAN DE
RESTAURATION ET D'ENTRETIEN
DU GUARBEQUE ET SES
AFFLUENTS**

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE
PUBLIQUE**

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral du 24 janvier 2013 une enquête publique unique aura lieu, pendant 33 jours consécutifs du 1er mars au 2 avril 2013 inclus, sur la demande d'autorisation et de déclaration d'intérêt général relative au plan de restauration et d'entretien du Guarbecque et ses affluents sur le territoire des communes précitées.

Ce projet est présenté par Messieurs les Présidents des Communautés de

Communes Artois-Lys et Artois Flandres.

M. Edouard NORMAND, géomètre principal du cadastre à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

En cas d'empêchement de M. NORMAND, la conduite de cette enquête sera confiée à M. Marc LEROY, premier clerc de notaire à la retraite, commissaire enquêteur suppléant.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Norrent Fontes.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant les informations environnementales, dans les mairies susvisées aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur le registre qui y sera ouvert à cet effet soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie de Norrent Fontes.

Le commissaire enquêteur se tiendra également à la disposition du public, dans les mairies citées ci-dessous, pour y recevoir ses observations le :

- vendredi 1^{er} mars 2013 de 9h à 12h à la mairie de St Venant
- samedi 9 mars 2013 de 9h à 12h à la mairie de Mazinghem
- mardi 12 mars 2013 de 14h à 17h à la mairie d'Isbergues
- mercredi 20 mars 2013 de 14h à 17h à la Salle des Tilleuls sur la place de Norrent-Fontes

- lundi 25 mars 2013 de 9h à 12h à la mairie de la Guarbecque
- mardi 2 avril 2013 de 15h à 18h à la mairie d'Ham-en-Artois

Toutes informations techniques sur le projet pourront être demandées aux Communautés de Communes Artois-Lys et Artois Flandres.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée dans les mairies concernées par cette enquête et en Préfecture du PAS-DE-CALAIS pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible pour la même durée sur le site internet de la Préfecture.

Toute personne physique ou morale pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE/BPUP).

A l'issue de l'enquête, le Préfet du Pas-de-Calais statuera sur la présente demande d'autorisation et de déclaration d'intérêt général.

S.N.C POMARTOIS

Société en nom collectif
Au capital social de 9 909,19 €
Siège social : 1, rue du Chemin Vert
62860 BOURLON
SIREN 701 930 059 RCS ARRAS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 janvier 2013, les associés de la S.N.C. POMARTOIS, ont décidé à effet du 1er janvier 2013.

- de proroger la durée sociale de 49 années, soit une durée totale de 99 ans.
- de modifier l'objet social pour la propriété, l'acquisition, la construction, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis et biens immobiliers.
- de transformer leur société en une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile immobilière
Dénomination : POMARTOIS
Siège social : BOURLON (62860), 1 rue du Chemin Vert

Objet : la propriété, l'acquisition, la construction, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis et biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange, apport ou autrement.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce.
Capital : 9 909,19 €

Gérance : Monsieur de FRANCQUEVILLE Hubert, demeurant à FONTAINE NOTRE DAME (59400), 1100, rue Jules Ferry, pour une durée indéterminée.

Les statuts contiennent les clauses d'agrément de cession des parts.

Le dépôt légal se fera au greffe du tribunal de commerce et des sociétés d'ARRAS.

Pour avis
La gérance

AVIS DE MODIFICATION

**Société « DU BOIS CARRE »
SCI au capital de 320 192,40 €
Siège social :
22 Grand' rue - 62 580 THELUS
RCS Arras TGI 383 400 371**

Aux termes d'une délibération en date du 19/01/2013, l'assemblée générale extraordinaire des associés a procédé aux modifications suivantes :

1. Le siège social est transféré au 95 Bis Rue Raoul Briquet à Beaurains (62 217) à compter du 19 janvier 2013. Est modifié, en conséquence, l'article 4 des statuts.

2. Mme Marie-Christine CAYET, demeurant 95 Bis Rue Raoul Briquet à Beaurains (62 217) est nommée co-gérante à compter du 19 janvier 2013.

RCS ARRAS
Pour Avis : Le Gérant.

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

**PREFECTURE
DIRECTION DES AFFAIRES
GENERALES
Bureau des Procédures d'Utilité
Publique**

**Syndicat Mixte pour le Schéma
d'Aménagement et de Gestion des Eaux
du Boulonnais (SYMSAGEB)**

**Communes d'Ambleteuse, Audembert,
Bazinghen, Beuvrequen, Boursin,
Caffiers, Ferques, Fiennes, Hardinghen,
Hermelingen, Landrethun-le-Nord,
Leubringhen, Leulinghen-Bernes,
Maninghen-Henne, Marquise,
Offrethun, Réty, Rinxent, Tardinghen,
Wacquinghen, Wierre-Effroy,
Wimereux, Wimille et Wissant**

**DEMANDE D'AUTORISATION
ET
DE DECLARATION D'INTERET
GENERAL RELATIVE AU PROJET
DE RESTAURATION ET
D'ENTRETIEN DE LA SLACK ET DE
SES AFFLUENTS**

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE
PUBLIQUE**

Le public est prévenu qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 1er février 2013, l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2012 ouvrant l'enquête publique du 14 novembre au 14 décembre 2012 inclus est annulé et une enquête publique unique aura lieu, pendant 31 jours consécutifs du 4 mars au 3 avril 2013 inclus, sur la demande d'autorisation au titre du code de l'environnement et de déclaration d'intérêt général relative au projet de restauration et d'entretien de la Slack et ses affluents sur le territoire des communes précitées.

Ce projet est présenté par M. le Président du Syndicat Mixte pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Boulonnais (SYMSAGEB).

La conduite de cette enquête a été confiée à une commission qui se compose comme suit :

Mme Chantal CARNEL, cadre supérieur chez France Télécom en retraite est nommée présidente de la commission. Sont nommés commissaires enquêteurs titulaires, M. Serge THELIEZ, retraité de la Gendarmerie et M. Yves AL-

LIENNE, directeur général adjoint de mairie en retraite. M. Emile HAGNERE retraité de gendarmerie est nommé commissaire enquêteur suppléant.

En cas d'empêchement de Mme Chantal CARNEL, la présidence de la commission sera assurée par M. Serge THELIEZ. En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le membre suppléant.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de MARQUISE.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête dans les mairies susvisées aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur le registre qui y sera ouvert à cet effet soit les adresser par écrit au président de la commission d'enquête en mairie de Marquise.

Ce dossier comprendra en outre l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale. Ce dernier sera également disponible sur le site internet de la Préfecture.

Un membre de la commission d'enquête recevra les observations du public en mairies de Marquise, Réty et Ambleteuse aux jours et heures suivants :

- MARQUISE :
Lundi 04 Mars 2013 de 09H00 à 12H00

Jeudi 14 Mars 2013 de 14H00 à 17H00

Samedi 23 Mars 2013 de 09H00 à 12H00

Mercredi 03 Avril 2013 de 14H00 à 17H00

- AMBLETEUSE :
Mardi 05 Mars 2013 de 09H00 à 12H00

Mardi 12 Mars 2013 de 14H00 à 17H00

Vendredi 22 Mars 2013 de 14H00 à 17H00

Vendredi 29 Mars 2013 de 14H00 à 17H00

- RETY :
Mercredi 06 Mars 2013 de 14H00 à 17H00

Mardi 12 Mars 2013 de 09H00 à 12H00

Lundi 18 Mars 2013 de 09H00 à 12H00

Mardi 26 Mars 2013 de 14H00 à 17H00

Toutes informations techniques sur le projet pourront être demandées à M. David COLLIN, chargé de mission au SYMSAGEB, Rue de l'Eglise à Saint-Léonard.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée dans les mairies concernées par cette enquête et en Préfecture du PAS-DE-CALAIS pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible pour la même durée sur le site internet de la Préfecture (www.pas-de-calais.pref.gouv.fr) rubrique « annonces et avis/consultation du public ».

Toute personne physique ou morale pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE/BPUP).

A l'issue de l'enquête, le Préfet du Pas-de-Calais statuera sur la présente demande d'autorisation et de déclaration d'intérêt général.

PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DES AFFAIRES
GENERALES
BUREAU DES PROCEDURES
D'UTILITE PUBLIQUE
SECTION INSTALLATIONS
CLASSEES

Commune de
GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT

EXPLOITATION D'UNE UNITE DE
FABRICATION DE COMPOSTS
PAR LA SOCIETE SEDE
ENVIRONNEMENT

Par arrêté préfectoral du 22 février 2013, la Société SEDE ENVIRONNEMENT, dont le siège social est situé au 5, rue Frédéric Degeorges - BP 175 à ARRAS, est autorisée à exploiter une unité de fabrication de composts pour laquelle une enquête publique s'est déroulée du 26 octobre 2009 au 27 novembre 2009 inclus.

Cet arrêté définit les mesures jugées nécessaires pour assurer la prévention des inconvénients ou dangers que l'installation serait susceptible d'entraîner.

Une copie de cet arrêté est déposée aux archives de la Mairie et à la Préfecture - Direction des Affaires Générales - Bureau des Procédures d'Utilité Publique - Section Installations Classées, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

SARL DIAW CONSULTANT
Au capital de 2000 euros
Siège social : 16 rue du Général Barbot
- 62000 ARRAS
SIREN : 492 540 752 - RCS ARRAS

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 04 février 2013, les associés ont décidé la dissolution anticipée de ladite société. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. M. Djibril DIAW demeurant à 5 rue du 8 juillet 1846 - 62118 FAMPOUX est nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé à 5 rue du 8 juillet 1846 - 62118 FAMPOUX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être adressée et que les actes et documents devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au registre du commerce et des sociétés d'Arras. Pour avis et mention, M. Djibril DIAW, liquidateur

«3DO», Société par actions simplifiée au capital de 20.000,00 euros. Siège social : 26, Rue Eugène VERMEERSCH 59000 LILLE. 529.181.976 - RCS LILLE METROPOLE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30/12/2012, il résulte :
Le capital social a été augmenté de 18.000 euros pour être porté à 20.000 euros par incorporation de réserves. L'article «Capital social» des statuts a été modifié en conséquence.

- Ancienne mention : Capital : 2.000 euros
- Nouvelle mention : Capital : 20.000 euros

Le siège social a été transféré à 26, Rue Eugène VERMEERSCH - 59000 LILLE, à compter du 01/01/2013. L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de LILLE METROPOLE. Pour avis,

LES AILES DU PLATIER
Société à responsabilité limitée
au capital de 6 000 euros
Siège social :
935 Rue des Petits Moulins
62215 OYE PLAGE
532169596
RCS BOULOGNE SUR MER

Rescritifatif à l'annonce du 1^{er} mars 2013 concernant l'assemblée générale du 02 Février 2013, il faut lire pour le n° SIREN 532169596.

Pour avis
La Gérance

AVIS DE CONSTITUTION

« Société Civile Immobilière PENETICOBRA-DEPRET », capital : 100 Euros - Siège social : 12 Rue Raymond Spas - 62218 LOISON SOUS LENS - Objet : Acquisition, gestion, exploitation par bail ou autres d'immeubles - Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS - Co-gérants : M. PENETICOBRA David et Mme PENETICOBRA Karine demeurants à 12 rue Raymond Spas 62218 Loison sous Lens. Immatriculation au Greffe du Tribunal de Commerce de Arras. Les Co-Gérants.

TAXI FIFON
Société à responsabilité limitée
au capital de 600 euros
Siège social : 79 route de Fresnes
à Vicq (Nord)
508 111 196 000 11
RCS VALENCIENNES

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès verbal d'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012, il résulte que :

- Le siège social a été transféré, à compter du 30/06/12, de VALENCIENNES (Nord) 1/5 boulevard de la liberté, à 79 route de Fresnes 59970 VICQ.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :
Ancienne mention :

Le siège social est fixé à VALENCIENNES, 1/5 boulevard de la liberté.

Nouvelle mention :
Le siège social est fixé au 79 route de Fresnes 59970 VICQ.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de VALENCIENNES.
Pour avis,
le représentant légal.

G.A.E.C. DE LA FRESSINOISE
Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Société civile
Siège social : 35 Rue de la Chapelle
59234 FRESSAIN
SIREN 950.005.553 RCS DOUAI

Aux termes d'un acte du 25 janvier 2013, il a été décidé à compter du 1^{er} février 2013 de transférer le siège social à FRESSAIN (59234), 481 Rue du Pré Watrouille.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DOUAI.
Le représentant légal.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13 décembre 2012, il a été constitué la société dont les caractéristiques suivent :

Dénomination sociale : TANDA
Enseigne : LE 144
Forme : SARL
Capital : 3.000 Euros
Siège : 144, Quai Gambetta 62200 BOULOGNE SUR MER
Objet : Cabaret, bar d'ambiance, club privé
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS
Gérance : M. Tonio RITZ demeurant 40, rue Ferdinand Buisson 62200 BOULOGNE SUR MER
Immatriculation : au RCS de BOULOGNE S/MER
Pour avis et mention,
La Gérance,

NATURAMIENS
SASU au capital de 5 000 euros
Siège : Les Boutiques Rangeoises CD
917, 62180 RANG DU FLIERS
528641368 RCS BOULOGNE S/MER

Aux termes d'une AGE en date du 14/06/2012, il résulte que le capital a été augmenté en numéraire de 3 000 euros. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention :
Capital : 5 000 euros
Nouvelle mention :
Capital : 8 000 euros
Mention sera faite au RCS Boulogne s/Mer
Pour avis,

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
DIRECTION DES AFFAIRES
GENERALES
BUREAU DES PROCEDURES
D'UTILITE PUBLIQUE
SECTION INSTALLATIONS
CLASSEES

Commune de VERCHOCQ

GAEC DU MONT DE GOURNAY

EXTENSION D'UN ELEVAGE
BOVIN

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE
PUBLIQUE

Le public est informé qu'en application des dispositions du Code de l'Environnement, un arrêté préfectoral du 8 février 2013 prescrit l'ouverture d'une enquête publique d'un mois, sur le projet présenté par le GAEC DU MONT DE GOURNAY, dont le siège social est 17, rue Principale - 62650 VERCHOCQ, à l'effet d'être autorisée à procéder à l'extension de son élevage bovin sis à l'adresse susvisée.

Cette enquête se déroulera en Mairie de VERCHOCQ, du 4 mars 2013 au 4 avril 2013 inclus. Durant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

M. Pierre WEBER, retraité de la fonction publique territoriale, commissaire-enquêteur, sera présent en mairie de VERCHOCQ, les lundi 4 mars 2013 de 9 h à 12 h, mardi 12 mars 2013 de 14 h

30 à 17 h 30, samedi 23 mars 2013 de 14 h à 17 h, jeudi 28 mars 2013 de 9 h à 12 h et jeudi 4 avril 2013 de 14 h 30 à 17 h 30.

A l'issue de l'enquête, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les rapports et conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à disposition du public en mairie de VERCHOCQ, pendant au moins un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, les personnes intéressées peuvent consulter le résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale, puis ultérieurement les rapports et conclusions du commissaire-enquêteur sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (Annonces et Avis - Consultation du public)

NATURBOULOGNE
SASU au capital de 1 000 euros
Siège : Les Boutiques Rangeoises CD
917, 62180 RANG DU FLIERS
523740769 RCS BOULOGNE S/MER

Aux termes d'une AGE en date du 14/06/2012, il résulte que le capital a été augmenté en numéraire de 7 000 euros. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention :
Capital : 1 000 euros
Nouvelle mention :
Capital : 8 000 euros
Mention sera faite au RCS Boulogne s/Mer
Pour avis,

FIDAL
Bureau d'Arras
1, Allée du Vélodrome
Parc des Rosati - BP 60033
62055 Saint-Laurent-Blangy Cedex
Tél. 03 21 24 38 50

Des décisions des associés en date du 18 février 2013 de la S.A.R.L. dénommée FRANCE CREMATION SERVICES, au capital de 8.000 Euros, dont le siège social est RUITZ (62620) - Z.A.C. de Ruitz - Rue des Hallots, 432.326.379 RCS Arras, il résulte que le siège social a été transféré à SAINT QUENTIN FALLAVIER (38070) - 13, Rue d'Anjou - Z.I. de Chesnes La Noire, à compter du 18 février 2013, l'article 4 des statuts ayant été modifié en conséquence. Il est précisé que la Société sera désormais immatriculée au RCS de VIENNE et que l'ancien siège devient établissement secondaire.

**G.A.E.C. DES PEPINIERES
CEUGNIEZ**
Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Société civile
Siège social : 55, rue Calmette
59152 GRUSON
SIREN 351 504 519
RCS LILLE METROPOLE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1^{er} février 2013, les associés du G.A.E.C. DES PEPINIERES CEUGNIEZ, ont décidé :

- de proroger la durée sociale de 59 années, soit une durée totale de 99 ans -
- de modifier l'objet social pour la propriété, l'acquisition, la construction, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis et biens immobiliers.

- de transformer leur société en une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes

Forme : Société civile immobilière
Dénomination : DE LA ROSERAIE
Siège social : GRUSON (59152), 55, rue Calmette

Objet : la propriété, l'acquisition, la construction, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis et biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange, apport ou autrement.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce.
Capital : 46 000,00 €

Gérance :
Monsieur CEUGNIEZ Frédéric, demeurant à GRUSON (59152), 43 bis, rue Calmette, pour une durée indéterminée.

Monsieur CEUGNIEZ Stéphane, demeurant à GRUSON (59152), 1 Carrière des 5 Bonniers - Rue Calmette, pour une durée indéterminée.

Les statuts contiennent les clauses d'agrément de cession des parts.

Le dépôt légal se fera au greffe du tribunal de commerce et des sociétés de LILLE METROPOLE.

Pour avis,
La Gérance

G.A.E.C. VERRIER FRERES
Groupement Agricole
d'Exploitation en Commun
Société civile
Siège social : route d'Hazebrouck
59270 METEREN
SIREN 329 086 813
RCS DUNKERQUE

Aux termes d'un acte du 1^{er} janvier 2013, les associés du G.A.E.C. VERRIER FRERES ont décidé à compter du 1^{er} janvier 2013 :

- de proroger la durée sociale de 69 ans, soit une durée totale de 99 ans jusqu'au 22 février 2083.

- de transformer leur société en une exploitation agricole à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Exploitation agricole à responsabilité limitée
Dénomination : E.A.R.L. VERRIER FRERES

Siège social : METEREN (59270), route d'Hazebrouck

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du Code Rural

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce.
Capital : 144 887,55 €

Gérance : Monsieur VERRIER Jean-Michel, demeurant à METEREN (59270), 712, Walestraete, pour une durée indéterminée.

Monsieur VERRIER Dominique, demeurant à METEREN (59270), 2174, route d'Hazebrouck, pour une durée indéterminée.

Les statuts contiennent les clauses d'agrément de cession des parts.

La société est immatriculée au greffe du tribunal de commerce et des sociétés de DUNKERQUE.

Pour avis
La Gérance

JURIS CONSEIL
Cabinet d'Avocats
35 Allée Lavoisier
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Tél. 03 20 91 75 55

G
Société à responsabilité limitée
à associé unique
au capital de 15 000 euros
Siège social : 139 rue des arts
59100 ROUBAIX
448 432 757
RCS LILLE-METROPOLE

Aux termes d'une délibération des décisions de l'associé unique en date du 29 août 2012, le siège social a été transféré du 139 rue des Arts, 59100 ROUBAIX au 6 rue du Général de Gaulle, 59100 ROUBAIX à compter du 29 août 2012, et a été modifié en conséquence.

L'article 4 des statuts.
RCS : LILLE-METROPOLE
Pour avis
La Gérance

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
DEFORST**
Au capital de 38.112,25 euros
Siège social : 208 rue Pasteur
à ROOST WARENDIN (59286)
RCS de DOUAI n° 400.883.567

Par décision de la collectivité des associés en date du 17 février 2013, Il a été pris acte de la démission de Monsieur Sylvain DUVINAGE de sa fonction de gérant et nommé en remplacement Monsieur Bruno DUVINAGE, né à DOUAI le 31 mars 1960 demeurant à DURTOL (63830), 13 route de Ternant.
Pour avis la Gérance

Suivant acte reçu par Damien DELATTRE, notaire à LILLE, le 28/02/2013, a été constituée la société civile "77 ARTOIS", Siège social : LAMBERSART (59), 9 chemin des Muchaux. Capital : 900€. Objet : acquisition, administration, exploitation de tous immeubles. Durée : 99 ans. Gérance : Rémi LEFEBVRE demeurant à LILLE (59), 15 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, Alexis BLOMME demeurant à LAMBERSART (59), 9 chemin des Muchaux, Mathieu PAIN-DAVOINE, demeurant à HEM (59), 35 rue du Général Leclerc.

Avis de décès

Outreau

Madame Marie SCHERWEIT-DOUCHIN (+), son épouse
Rosemarie et Rolph LANGANBACH-SCHERWEIT,
Guy et Catherine SCHERWEIT-HAGNERE,
Martine et Patrick (+) POULY-SCHERWEIT,
Bruno et Pascale SCHERWEIT-HAGNERE,
Evelyne et Didier SUEUR-SCHERWEIT,
Fabienne DELPIERRE-SCHERWEIT et
Jean-Philippe DACHICOURT,
ses enfants
Ses petits-enfants, arrière-petits-enfants,
Et toute la famille,

ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Erich SCHERWEIT

Retraité des Ets Norpac

survenu à Boulogne-sur-Mer, le jeudi 14 février 2013, dans sa 88e année.

Ses obsèques seront célébrées le samedi 16 février 2013, à 10 h 30, en l'église Saint-Wandrille d'Outreau, sa paroisse, où l'on se réunira.
L'offrande tiendra lieu de condoléances.
Selon sa volonté, son corps sera incinéré et ses cendres reposeront au cimetière d'Outreau berquen, dans le caveau de famille.

Ni plaques, ni objets, s'il vous plaît.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Dans l'attente de ses obsèques, Monsieur SCHERWEIT repose au centre funéraire du boulonnais des pompes funèbres Sotty 44/54, rue de Bréquerrecque à Boulogne-sur-Mer, où la famille recevra de 15 heures à 19 heures.

Pompes Funèbres SOTTY © 03.21.80.33.33
44/54 rue de Bréquerrecque - 62200 BOULOGNE-SUR-MER
49 route Nationale - 62360 ISQUES © 03.21.80.47.17

1194111400

Remerciements

Madame Denise ROUTIER-LEBLOND,
Sabine et Eric LEFEVRE-ROUTIER,
Dylan,
très touchés des marques de sympathie reçues lors des obsèques de

Monsieur Jean-Pierre ROUTIER

prient les personnes qui se sont associées à leur peine, de bien vouloir trouver, ici, l'expression de leurs plus vifs remerciements.

Pompes Funèbres SOTTY © 03.21.80.47.17

1193395900

Madame Régine WOISSELIN-GOLLIOT,
Ses enfants et petite-fille,
très touchés des marques de sympathie reçues lors des obsèques de

Monsieur Jean-Pierre WOISSELIN

prient les personnes qui se sont associées à leur peine, de bien vouloir trouver, ici, l'expression de leurs plus vifs remerciements.

Pompes Funèbres SOTTY © 03.21.80.47.17

1193358700

Rinxent

Profondément touchés des très nombreuses marques de sympathie témoignées lors du décès de

Madame Florence CATTO

née DHÉNIN

Monsieur Christophe CATTO,
Bryan, Tiphaine,
Et toute la famille,

adressent leur plus vive gratitude à toutes les personnes ayant assisté aux obsèques et à celles qui, empêchées, leur ont fait parvenir des condoléances.

Pompes Funèbres Régis TOUPET
24 rue Rodolphe-Minguet - 62240 DESVRES © 03.21.91.67.94
71 rue Jean-Jaurès - 62250 MARQUISE © 03.21.92.86.38

1193333900

Info abonnés

UNE QUESTION SUR
VOTRE ABONNEMENT

Un contact unique :
votre service clients

LA VOIX DU NORD

N°Azur 0 810 636 626

Françoise et Serge TRIQUET-BIGAND,
Sophie,
Éloïse,
très touchés des marques de sympathie reçues lors des obsèques de

Madame Herminie BIGAND
née BAUDE

prient les personnes qui se sont associées à leur peine, de bien vouloir trouver, ici, l'expression de leurs plus vifs remerciements.

Pompes Funèbres SOTTY © 03.21.80.47.17

1193399400

Hardelot

Madame Martine COLLANGE-FELBER, son épouse
Ses enfants, petits-enfants,
Et toute la famille,

très touchés des marques de sympathie reçues lors du décès de

Monsieur Jean-Claude COLLANGE

prient les personnes qui se sont associées à leur peine, de bien vouloir trouver ici, l'expression de leurs très vifs remerciements.

Pompes Funèbres BOULANGER
2 bis rue du lieutenant Dely - 62126 WIMILLE © 03.21.83.05.12

1193903700

Niellès-Bléquin

Un regard, un geste, une présence, des fleurs, quelques mots, qui nous ont apporté soutien et réconfort lors du décès de

Monsieur Claude LAWUY

et

Madame Marcelle LAWUY-BREBION

son épouse

Éric et Sandrine LAWUY-BLONDIN,
Valérie et Valéry BERNARD-LAWUY,
David et Stéphanie LAWUY-OGEZ,
Philippe et Stéphanie LAWUY-CLÉTON,
leurs enfants
Leurs petits-enfants,
Et toute la famille,

vous expriment leurs sincères remerciements.

Pompes funèbres Bruno MILLE
62380 NIELLÈS-LES-BLÉQUIN © 03.21.39.61.57
© 03.21.95.39.25 © 06.18.15.50.99 - hab. n° 2005.62.0023

1193788000

Neufchâtel-Hardelot

Ses sœurs, son frère, ses belles-sœurs,
Toute la famille,

remercient vivement toutes les personnes qui se sont associées à leur peine, par leur présence aux obsèques, leurs fleurs et messages de condoléances, lors du décès de

Monsieur Bernard DUHAMEL

que tous trouvent ici, l'expression de leur reconnaissance.

Pompes Funèbres FRANÇOIS - NESLES © 03.21.83.86.02

1194120300

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Enquêtes publiques

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE
SECTION INSTALLATIONS CLASSEES

Commune de VERCHOCOQ
GAEC DU MONT DE GOURNAY

EXTENSION D'UN ELEVAGE BOVIN

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'en application des dispositions du Code de l'Environnement, un arrêté préfectoral du 8 février 2013 prescrit l'ouverture d'une enquête publique d'un mois, sur le projet présenté par le GAEC DU MONT DE GOURNAY, dont le siège social est 17, rue Principale - 62650 VERCHOCOQ, à l'effet d'être autorisée à procéder à l'extension de son élevage bovin sis à l'adresse susvisée.

Cette enquête se déroulera en Mairie de VERCHOCOQ, du 4 mars 2013 au 4 avril 2013 inclus. Durant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

M. Pierre WEBER, retraité de la fonction publique territoriale, commissaire-enquêteur, sera présent en mairie de VERCHOCOQ, les lundi 4 mars 2013 de 9 heures à 12 heures, mardi 12 mars 2013 de 14 h 30 à 17 h 30, samedi 23 mars 2013 de 14 heures à 17 heures, jeudi 28 mars 2013 de 9 heures à 12 heures et jeudi 4 avril 2013 de 14 h 30 à 17 h 30.

A l'issue de l'enquête, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les rapports et conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à disposition du public en mairie de VERCHOCOQ, pendant au moins un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, les personnes intéressées peuvent consulter le résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale, puis ultérieurement les rapports et conclusions du commissaire-enquêteur sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (Annonces et Avis - Consultation du public)

1193659500

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-OMER

AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DES PROJETS DE MODIFICATIONS DES PLU DES COMMUNES D'ARQUES ET DE SAINT-OMER

Par arrêté n° 1520-13 en date du 18 janvier 2013, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur des projets de modifications des PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) des communes d'ARQUES et de SAINT-OMER.

Cette enquête se déroulera du 12 février au 14 mars 2013 inclus, pour une durée de 31 jours. A cet effet, Monsieur Jean-Paul DELVART a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire et Monsieur Marc LEROY a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant, par le Président du Tribunal Administratif de Lille.

Pendant le délai susvisé, le dossier de modification des PLU sera déposé à l'Hôtel de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer (rue Albert Camus à LONGUENESSE) et à la mairie des communes d'ARQUES et de SAINT-OMER, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public, une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur :

● A l'Hôtel de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer

- Le mardi 12 février 2013 de 9 heures à 12 heures ;

- Le jeudi 14 mars 2013 de 14 heures à 17 heures.

● En mairie d'ARQUES

- Le jeudi 21 février 2013 de 9 heures à 12 heures ;

● En mairie de SAINT-OMER

- Le mercredi 6 mars 2013, de 14 heures à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur ces projets de modifications pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés au siège de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer et à la mairie des communes concernées.

Elles peuvent également être adressées par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur à l'Hôtel de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer (CS 20079, 62968 LONGUENESSE CEDEX), à la mairie d'ARQUES et à la mairie de SAINT-OMER.

A l'issue du délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur à la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer et à la mairie des communes concernées, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

1190574700

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
Bureau des Procédures d'Utilité Publique

Syndicat Mixte pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Boulonnais (SYMSAGEB)

Communes d'AMBLETEUSE, AUDEMBERT, BAZINGHEN, BEUVREQUEN, BOURSIN, CAFFIERS, FERQUES, FIENNES, HARDINGHEN, HERMELINGHEN, LANDRETHUN-LE-NORD, LEUBRINGHEN, LEULINGHEN-BERNES, MANINGHEN-HENNE, MARQUISE, OFFRETUN, RÉTY, RINXENT, TARDINGHEN, WACQUINGHEN, WIERRE-EFFROY, WIMEREUX, WIMILLE ET WISSANT

DEMANDE D'AUTORISATION ET DE DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL RELATIVE AU PROJET DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DE LA SLACK ET DE SES AFFLUENTS

Avis d'ouverture d'enquête publique unique

Le public est prévenu qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 1er février 2013, l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2012 ouvrant l'enquête publique du 14 novembre au 14 décembre 2012 inclus est annulé et une enquête publique unique aura lieu, pendant 31 jours consécutifs du 4 mars au 3 avril 2013 inclus, sur la demande d'autorisation au titre du code de l'environnement et de déclaration d'intérêt général relative au projet de restauration et d'entretien de la Slack et ses affluents sur le territoire des communes précitées.

Ce projet est présenté par M. le Président du Syndicat Mixte pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Boulonnais (SYMSAGEB).

La conduite de cette enquête a été confiée à une commission qui se compose comme suit : Mme Chantal CARNEL, cadre supérieur chez France Télécom en retraite est nommée présidente de la commission. Sont nommés commissaires enquêteurs titulaires, M. Serge THELIEZ, retraité de la Gendarmerie et M. Yves ALLIENNE, directeur général adjoint de mairie en retraite. M. Emile HAGNERE retraité de gendarmerie est nommé commissaire enquêteur suppléant.

En cas d'empêchement de Mme Chantal CARNEL, la présidence de la commission sera assurée par M. Serge THELIEZ. En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le membre suppléant.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de MARQUISE.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête dans les mairies susvisées aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur le registre qui y sera ouvert à cet effet soit les adresser par écrit au président de la commission d'enquête en mairie de Marquise. Ce dossier comprendra en outre l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale. Ce dernier sera également disponible sur le site internet de la Préfecture :

www.pas-de-calais.pref.gouv.fr

Un membre de la commission d'enquête recevra les observations du public en mairies de Marquise, Réty et Ambleteuse aux jours et heures suivants :

-MARQUISE : - Lundi 04 Mars 2013 de 09 heures à 12 heures

- Jeudi 14 Mars 2013 de 14 heures à 17 heures

- Samedi 23 Mars 2013 de 09 heures à 12 heures

- Mercredi 03 Avril 2013 de 14 heures à 17 heures

AMBLETEUSE : - Mardi 05 Mars 2013 de 09 heures à 12 heures

- Mardi 12 Mars 2013 de 14 heures à 17 heures

- Vendredi 22 Mars 2013 de 14 heures à 17 heures

- Vendredi 29 Mars 2013 de 14 heures à 17 heures

RETY : - Mercredi 06 Mars 2013 de 14H00 à 17 heures

- Mardi 12 Mars 2013 de 09H00 à 12 heures

- Lundi 18 Mars 2013 de 09H00 à 12 heures

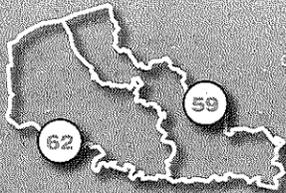
Toutes informations techniques sur le projet pourront être demandées à M. David COLLIN, chargé de mission au SYMSAGEB, Rue de l'Eglise à SAINT-LEONARD.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée dans les mairies concernées par cette enquête et en Préfecture du PAS-DE-CALAIS pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible pour la même durée sur le site internet de la Préfecture(www.pas-de-calais.pref.gouv.fr) rubrique annonces et avis/consultation du public/enquêtes publiques/eau).

Toute personne physique ou morale pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE/BUP).

A l'issue de l'enquête, le Préfet du Pas-de-Calais statuera sur la présente demande d'autorisation et de déclaration d'intérêt général.

1192423500



GRANDEUR NATURE ÉQUIPEMENT SAS au capital de 39 000 euros 11 avenue Jean Moulin 62000 DAINVILLE RCS ARRAS 439 874 611

Aux termes de délibérations de l'Assemblée générale ordinaire réunie à titre extraordinaire du 29 janvier 2013, M. Bernard CHAMPY demeurant à CUCQ (62780), 218 avenue des Cigales, a été nommé en qualité de nouveau président en remplacement de M. Jean-Luc DEZELLUS, démissionnaire.

Avis est donné de la radiation de la SARL PROPRIÉTÉ PARTAGÉE au capital de 7 000 euros. Siège social : 11 rue de Versailles 62223 SAINT-LAURENT-BLANGY. Objet : Gestion d'annonces d'échange de logement. Durée : 99 ans. Gérant : Mme ROCHE Dorothee, 11 rue de Versailles 62223 Saint-Laurent-Blangy.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Commune de Widehem

Le Maire de Widehem informe le public que suite à l'arrêté n° 2013/01 du 15 janvier 2013, il sera procédé à une enquête publique sur l'élaboration du PLU de la commune de Widehem, pour une durée de 33 jours consécutifs du lundi 11 février 2013 au vendredi 15 mars 2013 inclus.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille, a désigné : - Monsieur Charles LECOINTE, contrôleur Principal des Impôts, retraité : commissaire enquêteur titulaire. - Monsieur Luc GUILBERT, retraité de la C.P.A.M. de Boulogne-sur-Mer : commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier et les registres d'enquête seront déposés à la Mairie de Widehem, et consultables aux jours et heures habituels d'ouverture du bureau: les mardi de 09h00 à 12h00, vendredi de

16h00 à 18h00, et samedi de 11h00 à 12h00, pendant toute la durée de l'enquête.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et - soit consigner ses observations sur le registre d'enquête, - soit les adresser au Maire, qui les remettra au commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes : Lundi 11 février de 09 h00 à 12h00 Samedi 23 février de 09h00 à 12h00 Mercredi 27 février de 14h00 à 17h00 Mardi 05 mars de 09h00 à 12h00 Vendredi 15 mars de 14h00 à 17h00.

Son rapport et ses conclusions, transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la mairie. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES Bureau des Procédures d'Utilité Publique

Syndicat Mixte pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Boulonnais (SYMSAGEB)

Communes d'Ambleteuse, Audembert, Bazinghen, Beuvrequen, Boursin, Caffiers, Ferques, Fiennes, Hardinghen, Hermelinghen, Landrethun-le-Nord, Leubringhen, Leulinghen-Bernes, Maninghen-Henne, Marquise, Offrethun, Réty, Rinxent, Tardinghen, Wacquinghen, Wierre-Effroy, Wimereux, Wimille et Wissant

DEMANDE D'AUTORISATION ET DE DECLARATION D'INTERET GENERAL RELATIVE AU PROJET DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DE LA SLACK ET DE SES AFFLUENTS

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 1er février 2013, l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2012 ouvrant l'enquête publique du 14 novembre au 14 décembre 2012 inclus est annulé et une enquête publique unique aura lieu, pendant 31 jours consécutifs du 4 mars au 3 avril 2013 inclus, sur la demande d'autorisation au titre du code de l'environnement et de déclaration d'intérêt général relative au projet de restauration et d'entretien de la Slack et ses affluents sur le territoire des communes précitées.

Ce projet est présenté par M. le Président du Syndicat Mixte pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Boulonnais (SYMSAGEB).

La conduite de cette enquête a été confiée à une commission qui se compose comme suit :

Mme Chantal CARNEL, cadre supérieur chez France Télécom en retraite est nommée présidente de la commission. Sont nommés commissaires enquêteurs titulaires, M. Serge THELIEZ, retraité de la Gendarmerie et M. Yves AL-LIENNE, directeur général adjoint de mairie en retraite. M. Emile HAGNERE retraité de gendarmerie est nommé commissaire enquêteur suppléant.

En cas d'empêchement de Mme Chantal CARNEL, la présidence de la commission sera assurée par M. Serge THELIEZ. En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le membre suppléant.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de MARQUISE.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête dans les mairies susvisées aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur le registre qui y sera ouvert à cet effet soit les adresser par écrit au président de la commission d'enquête en mairie de Marquise.

Ce dossier comprendra en outre l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale. Ce dernier sera également disponible sur le site internet de la Préfecture.

Un membre de la commission d'enquête recevra les observations du public en mairies de Marquise, Réty et Ambleteuse aux jours et heures suivants :

- MARQUISE : Lundi 04 Mars 2013 de 09H00 à 12H00 Jeudi 14 Mars 2013 de 14H00 à 17H00 Samedi 23 Mars 2013 de 09H00 à 12H00

- AMBLETEUSE : Mercredi 03 Avril 2013 de 14H00 à 17H00

- RETY : Mardi 05 Mars 2013 de 09H00 à 12H00 Mardi 12 Mars 2013 de 14H00 à 17H00

- Vendredi 22 Mars 2013 de 14H00 à 17H00

- Vendredi 29 Mars 2013 de 14H00 à 17H00

- Mercredi 06 Mars 2013 de 14H00 à 17H00

Mardi 12 Mars 2013 de 09H00 à 12H00

Lundi 18 Mars 2013 de 09H00 à 12H00

Toutes informations techniques sur le projet pourront être demandées à M. David COLLIN, chargé de mission au SYMSAGEB, Rue de l'Eglise à Saint-Léonard.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée dans les mairies concernées par cette enquête et en Préfecture du PAS-DE-CALAIS pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible pour la même durée sur le site internet de la Préfecture (www.pas-de-calais.pref.gouv.fr) rubrique « annonces et avis/consultation du public ».

Toute personne physique ou morale pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE/BPUP).

A l'issue de l'enquête, le Préfet du Pas-de-Calais statuera sur la présente demande d'autorisation et de déclaration d'intérêt général.

COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS

INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Par délibération du 15 janvier 2013, le Conseil de la Communauté Urbaine d'Arras a décidé, en application de l'article L. 211-1 du Code de l'Urbanisme d'instituer un droit de préemption urbain :

- sur l'ensemble des zones urbaines et des zones d'urbanisation future des Plans d'Occupation des Sols rendus publics et des Plans Locaux d'Urbanisme approuvés ou à approuver des Communes de la Communauté Urbaine d'Arras ;

- sur l'ensemble des périmètres de protection rapprochée de prélèvement d'eau instaurés en application du Code de la Santé Publique et constituant une servitude définie par arrêté préfectoral.

Cette délibération a fait l'objet d'une transmission à la préfecture du Pas-de-

Calais et sera affichée au siège de la Communauté Urbaine d'Arras et dans les mairies faisant partie de cette Communauté.

P.B.S. DISTRIBUTION - SARL au capital de 7000 € - Siège : 14 rue Henri Barbusse, 62223 ST LAURENT-BLANGY - 530808997 RCS ARRAS. L'AGE réunie le 31/12/2012 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2012 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Pascal BECKO DEVILLERS, demeurant 14 rue Henri Barbusse à SAINT LAURENT-BLANGY (62223), pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au 14 rue Henri Barbusse - 62223 ST LAURENT-BLANGY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Arras en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis, le Liquidateur

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1 Identification de l'organisme : Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Région d'Anzin, Raismes, Beuvrages, Aubry du Hainaut, Petite-Fôret (dit SIARB) - Siège en Mairie de Raismes 59590 RAISMES tél : 03.27.14.94.22, fax : 03.27.14.22.49 E-mail : ppoivre@ville-raismes.fr

2 Objet du Marché : Fauchage - débroussaillage des abords de fossés sur le territoire syndical - une période de 12 mois sur 2013/2014

3 Mode de passation : Procédure adaptée article 28 du CMP.

4 Caractéristiques principales : Marché à prix unitaire à bons de commande :

- Montant minimum: 35 000 € HT / an - Montant maximum: 172 000 € HT / an pas de variante

5 Durée du Marché : 12 mois à compter de la notification

6 Date prévisionnelle de début des prestations :

courant 2^{ème} trimestre 2013

7 Conditions relatives au Marché :

- Cautionnement et garanties exigées (le cas échéant) : retenue de garantie ou garantie à première demande (art 5 du ccp)

- Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou référence aux textes qui les réglementent : financement direct du prix sur le budget M14 du Syndicat (SIARB), par mandat sur présentation de décomptes payables à 30 jours

- Forme juridique que devra revêtir le groupement : entreprise unique ou groupement solidaire.

- Volet candidatures : Renseignements concernant la situation du prestataire, renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures. Les dossiers de candidature comprendront :

- Lettre de candidature (DC1), déclaration du candidat (D C2)

- Les pièces mentionnées à l'article 45 du CMP,

- Présentation de l'organisation et des moyens du candidat,

- Certificats de qualification professionnelle,

- Liste des références de missions similaires de moins de 5 ans.

A l'appui de l'offre, mémoire justificatif défini au RC à l'art3 à établir

8 Critères de sélection des candidatures et des offres :

définis au RC

9 Conditions de délais :

date limite de réception des offres : LUNDI 11 MARS 2013 12 heures

déla de validité des offres 120 jours

- dépôt des plis : adresse point 1 par envoi postal en recommandé avec AR ou dépôt contre récépissé avec référence à la consultation

10 Autres renseignements :

- d'ordre administratif correspondant : coordonnées point 1

- d'ordre technique auprès de l'A.M.O : BERIM : DOUAL correspondants :

MM Descarpentries ou Devaux tel 03 27 08 16 20 fax 03 27 08 16 21

- retrait du DCE sur demande écrite fax ou mail : adresse point 1

Date d'envoi du présent avis à la publication : jeudi 7 février 2013.

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES Bureau des Procédures d'Utilité Publique

COMMUNAUTE DE COMMUNES ARTOIS-LYS COMMUNAUTE DE COMMUNES ARTOIS FLANDRES

Communes de ROMBLY, NORRENT FONTES, MAZINGHEM, ISBERGUES, BOURECQ, HAM EN ARTOIS, GUARBEQUE, BUSNES, SAINT VENANT

DEMANDE D'AUTORISATION ET DE DECLARATION D'INTERET GENERAL RELATIVE AU PLAN DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DU GUARBEQUE ET SES AFFLUENTS

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral du 24 janvier 2013 une enquête publique unique aura lieu, pendant 33 jours consécutifs du 1er mars au 2 avril 2013 inclus, sur la demande d'autorisation et de déclaration d'intérêt général relative au plan de restauration et d'entretien du Guarbecque et ses affluents sur le territoire des communes précitées.

Ce projet est présenté par Messieurs les Présidents des Communautés de Communes Artois-Lys et Artois Flandres.

M. Edouard NORMAND, géomètre principal du cadastre à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

En cas d'empêchement de M. NORMAND, la conduite de cette enquête sera confiée à M. Marc LEROY, premier clerc de notaire à la retraite, commissaire enquêteur suppléant.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Norrent Fontes.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant les informations environnementales, dans les mairies susvisées aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pour-



Veillez téléphoner ou écrire directement aux coordonnées indiquées dans les annonces.

SAFER FLANDRES-ARTOIS

APPEL DE CANDIDATURES EN VUE DE RETROCESSION OU D'ECHANGE

- FOURMIES (59) : 1 ha 02 a 05 ca cadastrés section B n° 57 « Minonsars », libres d'occupation.

Candidatures par courrier à :

SAFER FLANDRES-ARTOIS 68, rue Jean-Sans-Peur BP 1296

59014 LILLE CEDEX

Tél. 03 20 57 93 07

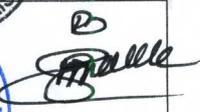
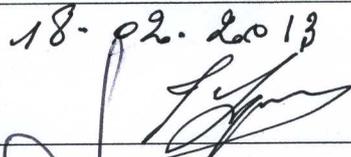
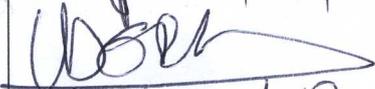
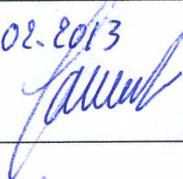
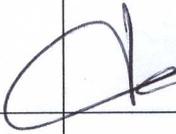
AU PLUS TARD

LE 2 MARS 2013.

ANNEXE IV

Remise des registres d'enquête et des dossiers en mairies

REMISE DES DOSSIERS EN MAIRIES

	MAIRIES	DEPOSE LE	SIGNATURE ET CACHET
X	Ambleteuse	18/02/2013	 
	Beuvrequen	le 19/2/2013	 
X	Boursin	le 19/2/2013	
X	Hardinghen ^{em}	19.02.2013.	 
X	Maninghen-Henne	18.02.2013 	
X	Marquise	 Maurice LEMOR Directeur Général des services 18/02/13	
X	Offrethun	 18/02/13	
X	Wacquinghen	le 18/2/2013	 
X	Wierre-Effroy	le 19.02.2013 	
X	Wimereux	18/02/2013	 
X	Wimille	18/02/13 	
X	Wissant	18/02/2013	 

REMISE DES DOSSIERS EN MAIRIES

MAIRIES	DEPOSE LE	SIGNATURE ET CACHET
Audembert	18 Février 2013	
Bazinghen	18 février 2013.	
Caffiers	18.02.2013	
Ferques	18 février 2013	
Fiennes	18/02/2013	
Hermelinghen	18/02/2013	
Landrethun-le-Nord	Pe 18/02/2013	
Leubringhen	Le 18/02/2013	
Leulinghen-Bernes	18 FEV. 2013 18 FEV. 2013	

Réty	18/02/2013	
Rinxent	18/02/2013	
Tardinghen	18.02.2013	

ANNEXE V

Procès-verbal de la visite des lieux

PROCES-VERBAL DE LA VISITE DES LIEUX DU 24 OCTOBRE 2012

A 13 heures 30, la commission d'enquête et le maître d'ouvrage se sont transportés sur différents sites représentatifs du projet de restauration et d'entretien de la Slack et de ses affluents. La visite a eu lieu de l'amont vers l'aval, jusqu'à l'embouchure à Ambleteuse.

Etaient présents :

- Madame Chantal CARNEL, présidente de la commission d'enquête,
- monsieur Serge THELIEZ, membre titulaire de la commission d'enquête,
- monsieur Yves ALLIENNE, membre titulaire de la commission d'enquête,
- monsieur David COLLIN, chargé de mission au SYMSAGEB.

La commission d'enquête a pu se rendre compte de l'état actuel du fleuve et de ses affluents et des travaux nécessaires à la restauration de la continuité écologique des habitats aquatiques.

Les photographies suivantes ont été prises par la commission d'enquête :

COMMUNE DE RETY – LIEU-DIT « LE ROUGE FORT » **RUISSEAU DU ROUGEFORT**



Du pont de la rue Mouquette, on peut voir l'érosion des berges



A cet endroit, il y a un passage à gué avec élargissement du lit mineur



Le cours d'eau est traversé par un accès aux champs, un passage à gué s'est créé.



Fin du gué et ouvrage effondré



Plus loin, un autre ouvrage

COMMUNE DE RINXENT – LIEUT-DIT « HYDREQUENT »
RUISSEAU DU CREMBREUX



Cours d'eau caillouteux à fort potentiel de reproduction, frayère potentielle



Zone humide associée au cours d'eau
aménager à forte valeur écologique



Passage à gué sauvage à



Autre exemple d'ouvrage effondré

COMMUNE DE RINXENT – LIEUT-DIT « LA PLANCHE DU DEVIN »
LA SLACK



Passages à gué avec forte érosion des berges et élargissement du lit mineur



Abreuvoirs sauvages façonnés par le bétail



Pont de la planche du devin avec sa sonde et son échelle de crue installées par la DREAL pour la carte de vigilance « Vigicrue »

COMMUNE DE FEROUES – LES CARRIÈRES
LA SLACK



Le passage de la Slack dans les carrières

COMMUNE DE BAZINGHEN –LIEUT-DIT «LE IVIARAI DE LEDOUMENT »
BASSE VALLÉE DE LA SLACK



Zone inondée en hiver gérée par la 6ème section des waterings qui n'est pas concernée par la présente enquête publique.



Lieu de rencontre de la Slack avec son affluent Le Bazinghen. On peut y voir des plans d'eau avec des huttes de chasse. Il est à noter que les cours d'eau s'écoulent à l'intérieur de digues.

COMMUNE DE AMBLETEUSE – LE FORT MAHON SUR LA PLAGE
EMBOUCHURE DE LA SLACK



Cette partie appelée « Canal Napoléon » a été façonnée par l'homme et ne correspond pas au lit originel du fleuve. A droite, la Slack se jette dans la Manche. L'embouchure de la Slack n'est pas concernée par la présente enquête publique.

La visite des lieux s'est terminée à 17 heures 30.

La commission d'enquête

Mme C. CARNEL

M. S. THELIEZ

M. Y. ALLIENNE

ANNEXE VI

Procès-verbal des réunions de la commission d'enquête

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 24 OCTOBRE 2012

A 09 heures 30, la commission d'enquête s'est réunie au siège du SYMSAGEB à Saint-Léonard.

Etaient présents :

- Madame Chantal CARNEL, présidente,
- monsieur Serge THELIEZ, membre titulaire,
- monsieur Yves ALIENNE, membre titulaire.

La commission d'enquête a rejoint le représentant du maître d'ouvrage, monsieur David COLLIN, chargé de mission « Plans de gestion des cours d'eau du Boulonnais » au SYMSAGEB.

Ensemble, ils ont mis en place les modalités de l'enquête publique sur le projet de restauration et d'entretien de la Slack et de ses affluents qui va se dérouler du 14 novembre 2012 au 14 décembre 2012.

Il a été entériné le principe que 12 permanences seraient tenues dans 3 communes représentatives du bassin versant de la Slack ; à savoir la commune de Réty à l'amont, celle du siège de l'enquête à Marquise et celle de l'embouchure du fleuve à Ambleteuse. Les dates, horaires et lieux avaient été définis auparavant et avaient été transmis à la préfecture du Pas-de-Calais pour la rédaction de l'arrêté préfectoral de mise à l'enquête publique.

La commission d'enquête a constaté une erreur matérielle dans l'énoncé de l'arrêté préfectoral. En effet, il est bien mentionné qu'il y a 23 communes concernées par le projet, mais la commune de Caffiers n'y figure pas et la commune de Wissant a été rajoutée alors qu'il n'y a aucun élément dans le dossier la concernant.

D'autre part, monsieur David COLLIN a fait part à la commission d'enquête que le comité syndical du SYMSAGEB allait se réunir le 29 octobre 2012 pour modifier le plan de financement prévisionnel et supprimer la participation financière des propriétaires riverains. Le SYMSAGEB doit également corriger plusieurs erreurs matérielles qui figurent dans le dossier. De plus, le coût global de l'opération doit être revu à la hausse. Enfin, le maître d'ouvrage ne voit pas d'objections à rajouter la commune de Wissant dans le projet.

Devant ces erreurs et ces modifications importantes, la commission d'enquête et le maître d'ouvrage ont immédiatement informé madame Isabelle DERUY, de la préfecture du Pas-de-Calais « Bureau des procédures d'utilité publique ». D'un commun accord, il a été décidé que l'enquête publique serait reportée à une date ultérieure. Car si l'arrêté préfectoral peut être rectifié rapidement, les modifications du dossier doivent être soumises à l'avis de la DDTM « police de l'eau ».

Néanmoins, il a été convenu de poursuivre le déroulement de la journée, à savoir la présentation du dossier par monsieur David COLLIN et la visite des lieux, en sa compagnie, dans l'après-midi.

Le maître d'ouvrage a donc présenté le dossier à la commission d'enquête, les modifications qui y seront apportées n'affectant pas l'idée générale du projet.

La réunion s'est terminée à 12 heures 00.

La commission d'enquête

Mme C. CARNEL



M. S. THELIEZ



M. Y. ALLIENNE



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 28 JANVIER 2013

A 14 heures 00, la commission d'enquête s'est réunie au siège du SYMSAGEB à Saint-Léonard.

Etaient présents :

- Madame Chantal CARNEL, présidente,
- monsieur Serge THELIEZ, membre titulaire,
- monsieur Yves ALIENNE, membre titulaire.

La commission d'enquête a rejoint le représentant du maître d'ouvrage, monsieur David COLLIN, chargé de mission « Plans de gestion des cours d'eau du Boulonnais » au SYMSAGEB.

Monsieur David COLLIN a fait part à la commission d'enquête que la DDTM avait donné un avis favorable aux modifications qui avaient été apportées au dossier d'enquête initial. De ce fait, l'enquête publique pouvait avoir lieu mais qu'elle restait soumise à l'approbation de la préfecture du Pas-de-Calais. Il a remis aux membres de la commission d'enquête trois sous-dossiers qui annulent et remplacent ceux figurant dans le dossier d'enquête originel. Il s'agit des sous-dossiers suivants :

- Présentation générale du projet,
- Instruction loi sur l'eau,
- Lutte contre les espèces végétales invasives.

Ces sous-dossiers seront remplacés dans les dossiers d'enquête détenues par les communes. Un dossier d'enquête complet sera déposé à la mairie de Wissant. En effet, l'enquête publique portera désormais sur 24 communes au lieu des 23 initialement prévues, la commune de Wissant ayant été rajoutée.

Le principe de 12 permanences tenues dans 3 communes représentatives du bassin versant de la Slack (Réty, Marquise et Ambleteuse) est maintenue. Les dates, horaires et lieux seront transmis à la préfecture du Pas-de-Calais ultérieurement lorsque celle-ci aura donné son accord pour la tenue de la nouvelle enquête publique.

La commission d'enquête a fait au maître d'ouvrage de son souhait que l'enquête publique se déroule du **4 mars 2013 au 3 avril 2013**.

La commission d'enquête et le maître d'ouvrage ont immédiatement informé madame Isabelle DERUY, de la préfecture du Pas-de-Calais « Bureau des procédures d'utilité publique » des éléments précités et demandé la rédaction d'un nouvel arrêté préfectoral de mise à l'enquête publique. Une réponse à cette demande sera fournie rapidement.

La commission d'enquête a demandé au maître d'ouvrage d'éditer un additif à joindre au dossier car le nouveau SAGE du Boulonnais vient d'être approuvé le 9 janvier 2013 et il y a des modifications par rapport au précédent. Cet additif sera remis aux communes lors du dépôt des registres d'enquête par les membres de la commission d'enquête.

A 15 heures 30, la commission d'enquête s'est réunie seule pour répartir les tâches et les missions les différents membres et adopter une méthodologie de travail.

Les 23 registres d'enquête ont été cotés, paraphés et répartis entre les membres de la commission d'enquête. Le registre d'enquête manquant, celui de la commune de Caffiers, sera transmis par la préfecture à monsieur Serge THELIEZ, chargé de cette commune

La commission d'enquête a validé le principe d'un vade mecum destiné aux personnels municipaux chargés de l'accueil du public et de la gestion du dossier d'enquête. Il a pour but de garantir le bon déroulement de l'enquête publique et éviter tout recours contentieux. Ce recueil de consignes préparé par monsieur Serge THELIEZ sera complété lorsque le nouvel arrêté préfectoral sera connu.

De même, la commission d'enquête a rédigé un courrier à l'attention de mesdames et messieurs les maires des communes concernées. Cette lettre rappelle aux édiles les dispositions de l'article L.214-1 du code de l'environnement et du futur article remplaçant celui de l'arrêté en date du 18 octobre 2012 de monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, à savoir qu'ils doivent procéder à une délibération du conseil municipal, dès le début de l'enquête publique et au plus tard 15 jours après la clôture des registres d'enquête. Ces délibérations seront transmises à la commission d'enquête afin qu'elle puisse les joindre à son rapport.

Tous les documents mentionnés ci-dessus seront déposés dans les mairies lors de la vérification de l'affichage qui sera effectuée par les membres de la commission d'enquête. A cet effet, un bordereau de remise par secteur a été établi. Ils seront annexés au rapport.

La réunion s'est terminée à 16 heures 30.

La commission d'enquête

Mme C. CARNEL



M. S. THELIEZ



M. Y. ALLIENNE



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 19 MARS 2013

A 14 heures 00, la commission d'enquête s'est réunie au siège du SYMSAGEB à Saint-Léonard.

Etaient présents :

- Madame Chantal CARNEL, présidente,
- monsieur Serge THELIEZ, membre titulaire,
- monsieur Yves ALIENNE, membre titulaire.

La commission d'enquête a eu un entretien avec monsieur David COLLIN, chargé de mission « Plans de gestion des cours d'eau du Boulonnais » au SYMSAGEB, afin de faire le point à mi-enquête. Elle a fait remarquer au maître d'ouvrage qu'il y avait des lacunes dans le dossier notamment sur la cartographie et ses légendes. Elle a demandé des explications et des précisions qu'elle a, en partie, obtenus. Elle a fait remarquer également que le dossier n'était pas accessible directement sur le site Internet du SYMSAGEB. Monsieur COLLIN a expliqué que suite à une erreur le dossier figurait bien sur leur site Internet mais par l'intermédiaire d'un lien. L'erreur sera corrigée le plus rapidement possible.

La commission d'enquête a demandé des précisions sur les limites territoriales de la 6^{ème} section des wateringues et la raison pour laquelle des propriétaires de parcelles relevant de cette section des wateringues figurent dans l'état parcellaires de la DIG alors qu'ils ne sont pas concernés par le plan de gestion et d'entretien objet de l'enquête publique. Monsieur COLLIN a répondu qu'il avait voulu étendre le plus possible l'information aux riverains. Pour terminer, il y a eu un échange sur les difficultés rencontrées par les commissaires enquêteurs et le public dans la compréhension de la cartographie.

A 15 heures 00, la commission d'enquête s'est réunie seule pour la rédaction du pré-rapport. Elle a analysé les observations déjà recueillies. Puis, l'organisation de la fin de l'enquête a été défini et les missions réparties.

La réunion s'est terminée à 17 heures 00.

La commission d'enquête

Mme C. CARNEL



M. S. THELIEZ



M. Y. ALIENNE



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 5 AVRIL 2013

A 14 heures 00, la commission d'enquête s'est réunie au siège du SYMSAGEB à Saint-Léonard.

Etaient présents :

- Madame Chantal CARNEL, présidente,
- monsieur Serge THELIEZ, membre titulaire,
- monsieur Yves ALIENNE, membre titulaire.

La commission d'enquête a vérifié la conformité de la clôture des registres d'enquête.. Elle a comptabilisé et vérifié la conformité des certificats d'affichage remis par les mairies, ainsi que des délibérations des conseils municipaux déjà parvenues.

Elle a recensé les observations portées sur les registres d'enquête et les courriers joints Elle les a analysées et retranscrites intégralement dans le rapport.

Elle a rédigé les questions qu'elle désire poser au maître d'ouvrage pour plus ample information. Ces questions seront jointes au procès-verbal de synthèse des observations du public qui sera transmis au maître d'ouvrage pour qu'il puisse y répondre dans les quinze jours après remise.

La réunion s'est terminée à 17 heures 00.

La commission d'enquête

Mme C. CARNEL



M. S. THELIEZ



M. Y. ALLIENNE



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 19 AVRIL 2013

A 09 heures 30, la commission d'enquête s'est réunie au siège du SYMSAGEB à Saint-Léonard.

Étaient présents :

- Madame Chantal CARNEL, présidente,
- monsieur Yves ALIENNE, membre titulaire.

Monsieur Serge THELIEZ était absent car en réunion dans une autre commission d'enquête dont il est le président.

La commission d'enquête a procédé, avec le représentant du maître d'ouvrage, monsieur David COLLIN, chargé de mission « Plans de gestion des cours d'eau du Boulonnais » au SYMSAGEB, à une analyse détaillée du mémoire en réponse qu'il venait de remettre.

Elle a demandé des précisions au maître d'ouvrage sur certaines réponses.

La réunion s'est terminée à 13 heures 00.

La commission d'enquête

Mme C. CARNEL



M. Y. ALLIENNE



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 23 AVRIL 2013

A 09 heures 30, la commission d'enquête s'est réunie au siège du SYMSAGEB à Saint-Léonard.

Etaient présents :

- Madame Chantal CARNEL, présidente,
- monsieur Serge THELIEZ, membre titulaire,
- monsieur Yves ALIENNE, membre titulaire.

La commission d'enquête a rédigé les avis qu'elle émet sur les réponses du maître d'ouvrage qu'il a formulé dans son mémoire en réponse.

La réunion s'est terminée à 12 heures 00.

La commission d'enquête

Mme C. CARNEL



M. S. THELIEZ



M. Y. ALIENNE



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 29 AVRIL 2013

A 14 heures 00, la commission d'enquête s'est réunie au siège du SYMSAGEB à Saint-Léonard.

Etaient présents :

- Madame Chantal CARNEL, présidente,
- monsieur Serge THELIEZ, membre titulaire,
- monsieur Yves ALIENNE, membre titulaire.

La commission d'enquête a rédigé les conclusions motivées sur la demande de déclaration d'intérêt général et la demande d'autorisation et de déclaration au titre du code de l'environnement.

La réunion s'est terminée à 17 heures 00.

La commission d'enquête

Mme C. CARNEL



M. S. THELIEZ

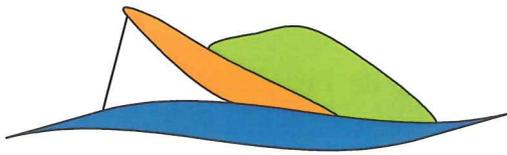


M. Y. ALIENNE



ANNEXE VII

Courrier du SYMSAGEB à la Préfecture pour le publicité sur les lieux



Saint-Léonard, le 5 mars 2013

Monsieur le Préfet
Préfecture du Pas-de-Calais
Rue Ferdinand Buisson
62 020 ARRAS Cedex 9

N/réf : JLL/DC/2013/44

Objet : *Enquête publique concernant le Plan de Gestion de la Slack et de ses affluents*

Affaire suivie par : Madame Isabelle DERUY – DAGE/BPUP/SUP

Monsieur le Préfet,

Par Arrêté Préfectoral en date du 1^{er} février 2013, vous avez décidé de l'ouverture d'une enquête publique, du 4 mars au 3 avril 2013 inclus, relative à la demande déposée par le SYMSAGEB en vue de l'autorisation et de la reconnaissance de l'intérêt général du Plan de Gestion de la Slack et de ses affluents.

L'article R123-11 du Code de l'Environnement précise les modalités de publicité qui doivent accompagner l'enquête publique. L'alinéa III de l'article R123-11 du Code de l'Environnement dispose ainsi que le porteur du projet doit, « *sauf impossibilité matérielle justifiée* », procéder à l'affichage de l'avis d'ouverture de l'enquête « *sur les lieux prévus pour la réalisation du projet* ».

Les opérations prévues dans le cadre du Plan de Gestion de la Slack et de ses affluents s'étendent sur un linéaire de cours d'eau d'environ 160 km en fond de vallée, quasiment exclusivement en domaine privé, éloigné des voies publiques de circulation. Ainsi, je tiens à vous faire part de l'impossibilité matérielle de procéder à l'affichage de l'avis d'ouverture d'enquête sur les lieux des travaux.

De ce fait, pour assurer une bonne information du public sur les modalités de cette consultation, j'ai souhaité procéder à l'affichage de l'avis, selon les modalités définies dans l'arrêté ministériel du 24 avril 2012, dans les mairies des communes concernées par le projet, ainsi que sur divers lieux ouverts au public et susceptibles d'accueillir des personnes concernées par les interventions sur les cours d'eau (locaux du SYMSAGEB, du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, de la Communauté de

Communes de la Terre des 2 Caps, de la Communauté de Communes des 3 Pays et de la piscine intercommunale Capoolco à Marquise).

Par ailleurs, les informations relatives au déroulement de l'enquête publique ont été publiées dès le 4 mars 2013 sur le site Internet du SYMSAGEB.

Enfin, et pour parfaire l'information du public, un courrier a été adressé à l'ensemble des propriétaires riverains des cours d'eau (Slack et ses affluents) pour les informer de l'ouverture et des modalités de la consultation. Une plaquette présentant le plan de gestion a été jointe à ce courrier.

Convaincu que ces démarches permettront d'assurer une information complète du public sur les modalités de la consultation, je vous remercie pour votre compréhension et vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du SYMSAGEB

Jean-Loup LESAFFRE



Copie à :

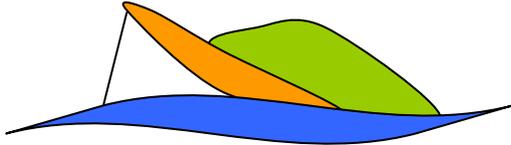
- Madame Chantal CARNEL, Présidente de la Commission d'Enquête

Pièces jointes :

- Courrier type
- Plaquette de présentation du plan de gestion de la Slack

ANNEXE VIII

Courrier d'information du SYMSAGEB aux riverains



Saint-Léonard, le 25/02/2013

«M» «PRENOM» «NOM»
«ADRESSE»
«CP» «VILLE»

N/réf : JLL/DC/2013/36

Objet : Plan de gestion de la Slack et de ses affluents - Avis d'ouverture d'enquête publique

«Monsieur»,

Grâce au soutien financier de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et des collectivités locales, la Slack et ses affluents ont fait l'objet pendant une dizaine d'années d'un entretien régulier (nettoyage du lit, suppression des embâcles et arbres morts en travers de la rivière, etc...).

Ces interventions ont permis d'assurer un entretien des rivières, mais ne suffiront pas pour répondre aux engagements de l'Etat Français visant notamment l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau. C'est pourquoi le SYMSAGEB a décidé d'engager une démarche de restauration des écosystèmes de rivières. Les interventions envisagées ont été intégrées dans un programme de travaux à long terme qui permettra une gestion plus complète des rivières et la prise en compte de leur dynamique naturelle : le Plan de Gestion de la Slack et de ses affluents.

Les travaux qui figurent dans ce plan de gestion ont été définis à partir d'une analyse de l'état des lieux physique des rivières réalisé par l'Agence de l'Eau en 2005 (SEQ physique) mais également par un agent du Symsageb, qui, à l'occasion de son parcours de l'ensemble du linéaire des cours d'eau, a proposé des interventions nécessaires à l'amélioration de la qualité du milieu. Ces travaux portent globalement sur :

- le renforcement de la végétation sur les berges (ripisylve),
- l'entretien des berges et du lit,
- la restauration des habitats pour la faune aquatique,
- la lutte contre les espèces végétales invasives (Renouée, Balsamine).

Toutes ces interventions doivent se dérouler en terrain privé, sur des parcelles appartenant aux propriétaires riverains. Ainsi, pour justifier et légitimer l'intervention de la collectivité et l'engagement de financement public sur ces propriétés privées, le SYMSAGEB a déposé un dossier de demande de Déclaration d'Intérêt Général de l'opération assorti d'une demande d'institution d'une servitude de passage pour permettre l'accès aux terrains aux prestataires en charge des travaux.

La reconnaissance de l'intérêt général de l'opération par Arrêté Préfectoral nécessite au préalable la tenue d'une enquête publique, qui se déroulera du 4 mars 2013 au 3 avril 2013 inclus. Au cours de cette enquête publique, vous aurez la possibilité de consulter le dossier complet du projet déposé en accès libre dans chaque mairie des communes concernées, ainsi que sur notre site Internet à l'adresse suivante : <http://partage.agglo-boulonnais.fr/symsageb/>.

Vous pourrez également formuler vos observations et avis sur ce plan de gestion de plusieurs manières :

- Par écrit, sur le registre d'enquête qui accompagne le dossier d'enquête dans les mairies suivantes : Ambleteuse, Audembert, Bazinghen, Beuvrequen, Boursin, Caffiers, Ferques, Fiennes, Hardinghen, Hermelinghen, Landrethun-le-Nord, Leubringhen, Leulinghen-Bernes, Maninghen-Henne, Marquise, Offrethun, Réty, Rinxent, Tardinghen, Wacquinghen, Wierre-Effroy, Wimereux, Wimille et Wissant.
- Directement auprès d'un des commissaires enquêteurs au cours des permanences aux sièges d'enquête suivants :

Lieu	Dates et heures
Mairie de Marquise 4, Place Louis le Sénéchal 62 250 MARQUISE	Lundi 4 mars 2013 de 9h00 à 12h00 Jeudi 14 mars 2013 de 14h00 à 17h00 Samedi 23 mars 2013 de 9h00 à 12h00 Mercredi 3 avril 2013 de 14h00 à 17h00
Mairie d'Ambleteuse Rue Nationale 62 164 AMBLETEUSE	Mardi 5 mars 2013 de 9h00 à 12h00 Mardi 12 mars 2013 de 14h00 à 17h00 Vendredi 22 mars 2013 de 14h00 à 17h00 Vendredi 29 mars 2013 de 14h00 à 17h00
Mairie de Réty 11, rue Jules Ferry 62 720 RETY	Mercredi 6 mars 2013 de 14h00 à 17h00 Mardi 12 mars 2013 de 9h00 à 12h00 Lundi 18 mars 2013 de 9h00 à 12h00 Mardi 26 mars 2013 de 14h00 à 17h00

De même, pour permettre une information complète sur ce projet et apporter des réponses aux interrogations qu'il pourrait susciter, je tiens à vous signaler la tenue d'une réunion publique d'information le **mardi 19 mars 2013 à 18h30, salle Simone Signoret à Marquise.**

Enfin, je vous invite à transmettre ces informations aux éventuels locataires des parcelles dont vous êtes propriétaires.

Espérant qu'ensemble nous contribuons à atteindre l'objectif de bon état écologique de nos cours d'eau, veuillez recevoir, «Monsieur», mes salutations distinguées.

Le Président du SYMSAGEB

Jean-Loup LESAFFRE



Document joint : plaquette de présentation